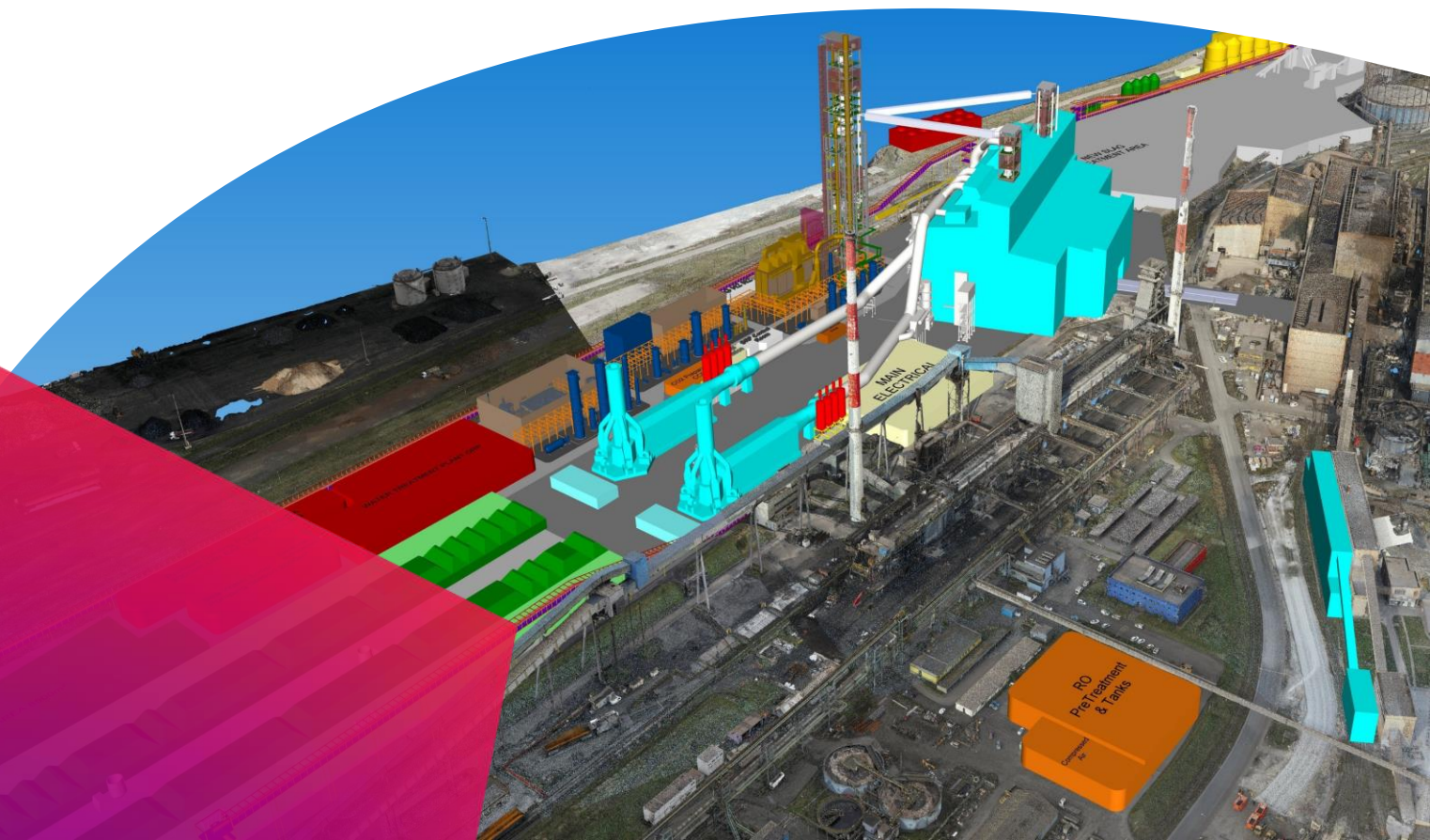


Programme de décarbonation ArcelorMittal France



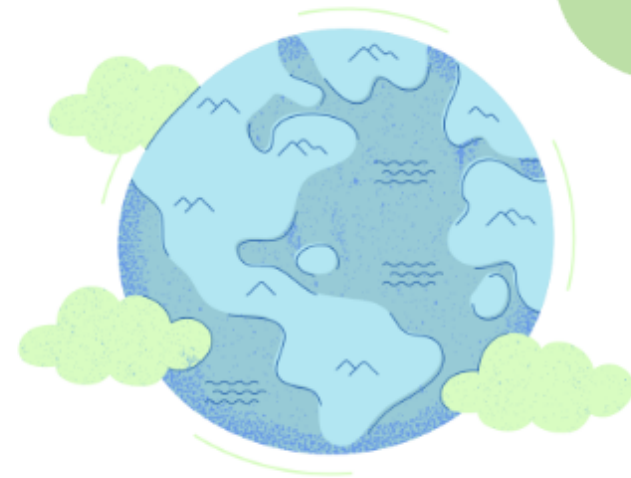
Thibaut MAUGENEST
Isabelle VANDAELE

14 février 2024



La décarbonation

QUIZ TIME



La décarbonation

Financé
par



QUIZ TIME



Question 1

L'empreinte carbone est le volume de gaz à effet de serre produit par une activité, un véhicule, un individu, etc., et exprimé en équivalent CO2 ou équivalent carbone.

Vrai

Faux

Vrai

Estimations par an :

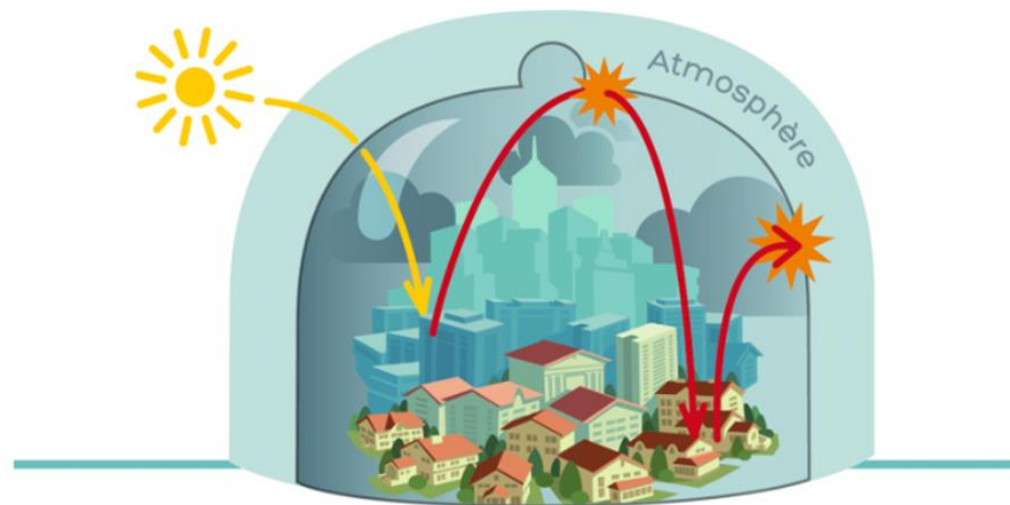
- L'empreinte carbone par habitant
=> 8,9 tonnes de CO₂*
- L'empreinte carbone de la France
=> 604 millions de tonnes CO₂*

*En 2021 : Tonnes équivalent CO₂



Crédits : Meem/Dicom

Le dérèglement climatique actuel est une conséquence de nos émissions importantes de différents gaz à effet de serre.



Crédits : Meem/Dicom

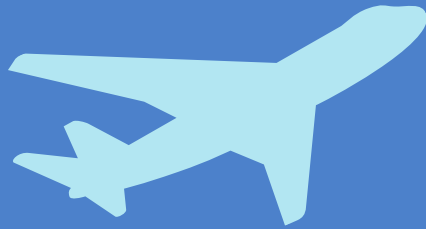
Question 2

Un vol aller et retour Paris / New-York émet :

0,5 tonne
de CO2 eq

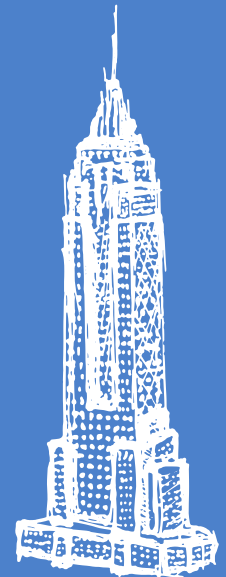
1,8 tonne
de CO2 eq

3,5 tonnes
de CO2 eq



Un aller et retour
Paris / New-York
émet 1,8 tonne de CO2 eq

Soit la totalité des émissions que chacun devrait émettre
par an pour atteindre la neutralité carbone en 2050 !



Question 3

Qu'est-ce que la décarbonation ?

Ensemble des mesures permettant de réduire « l'empreinte carbone », c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre.

Réduire voire « supprimer » les sources d'énergies « fossiles ».

Remplacer par des sources d'énergie « renouvelables ou « non carbonées ».

Les 3

- Ensemble des mesures permettant de réduire « l'empreinte carbone », c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre : Dioxyde de carbone (CO₂), Méthane (CH₄)...
- Réduire voire « supprimer » les sources d'énergies « fossiles » (pétrole, gaz naturels ou charbon).
- Remplacer par des sources d'énergie « renouvelables » (solaire, éolien, géothermie, biomasse,...) ou « non carbonées » (nucléaire).

Question 4

La sobriété énergétique est-elle une solution ?

Vrai

Faux

Oui mais pas que...

- L'efficacité et la sobriété énergétiques
- Développement des énergies renouvelables
- Sécurisation des écosystèmes naturels (sols, forêts...)





Question 5

La sidérurgie est-elle le gros émetteur industriel de CO2 en France ?

Oui

Non





L'industriel doit répondre à ces 3 obligations.

OBLIGATION COMMERCIALE

Les clients attendent un produit final qui soit le plus propre possible.

OBLIGATION ECONOMIQUE

le marché carbone empêchera l'industriel d'être rentable à terme.

OBLIGATION POLITIQUE

l'Europe au travers du Pacte vert (Green Deal) et l'Etat français avec l'accord de Paris 2015, ont décidé de réguler les émissions de CO2 pour atténuer le dérèglement climatique.

Oui

Par secteur d'activité, les transports sont le plus gros émetteur (43%) puis en 2e place, on retrouve l'industrie manufacturière (16%).

L'industrie sidérurgique représente 23% des émissions de CO2 de l'industrie manufacturière.

=> Il est donc important et urgent de transformer cette industrie.

Question 6

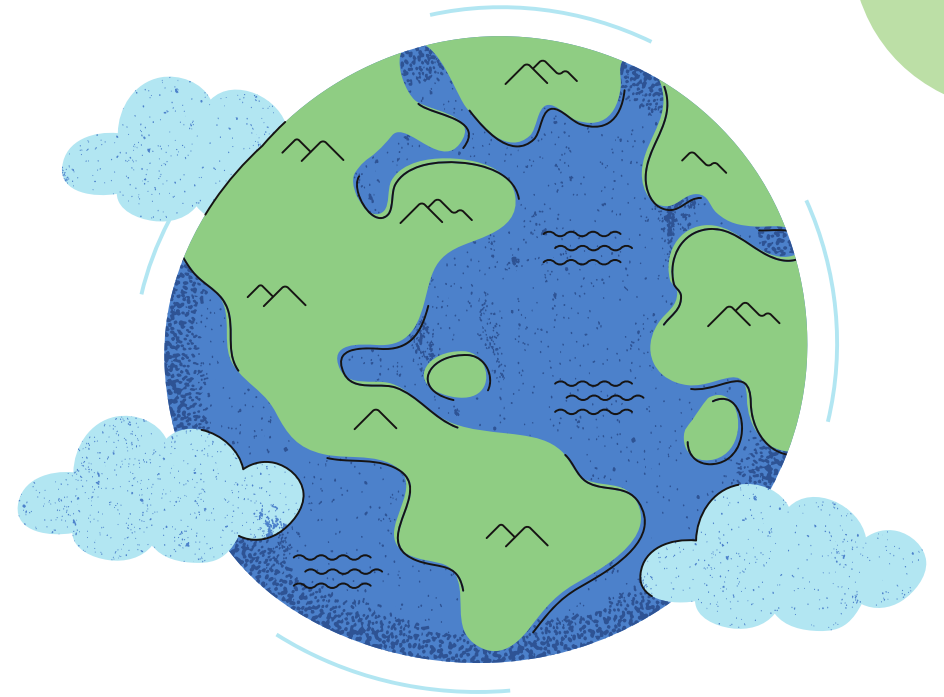
Pourquoi un industriel doit-il décarboner ces process ?

Obligation
commerciale

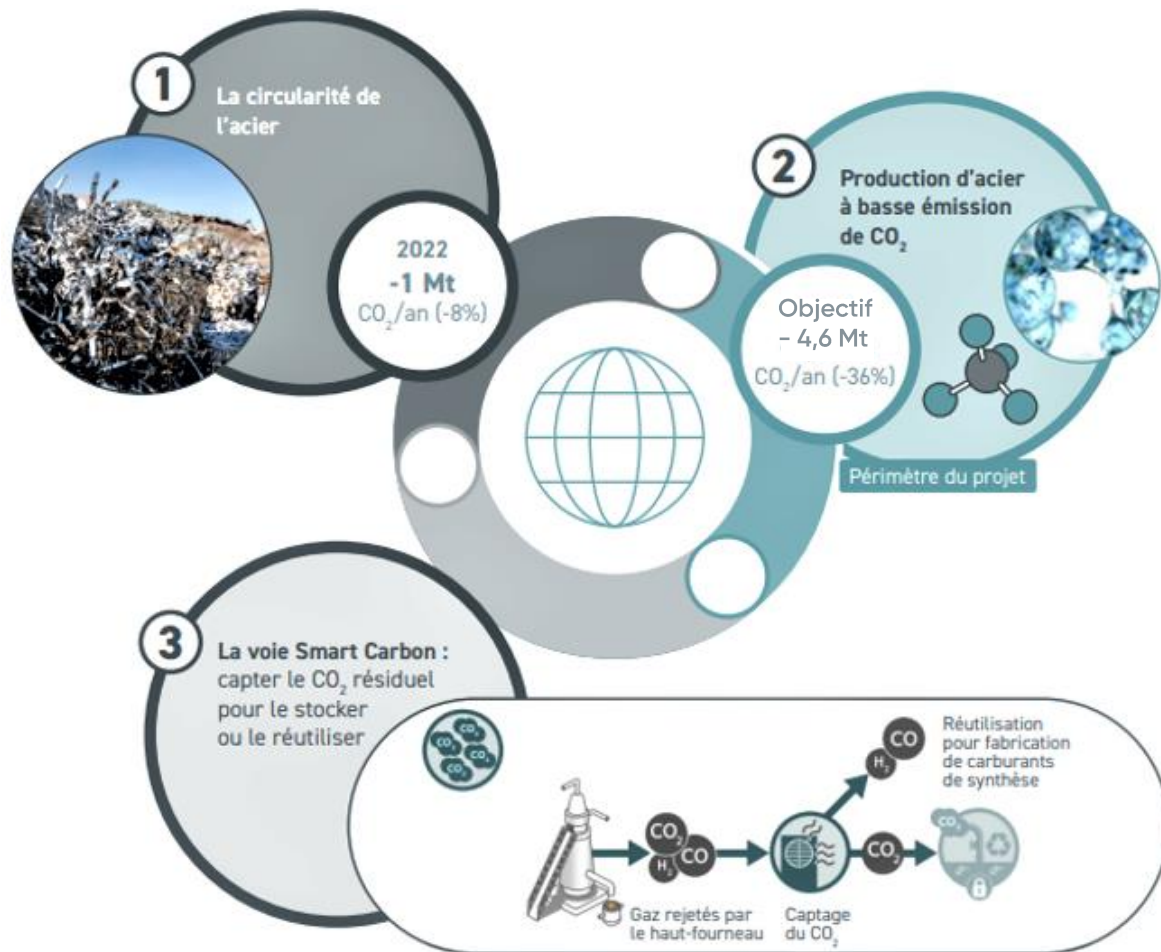
Obligation
économique

Obligation politique

Merci !



➤ Durabilité, vers le zéro émission carbone



➔ Programme Plan « Fit for 55 » de l'Europe

- Devenir le 1^{er} continent neutre sur le plan climatique d'ici 2050.

➔ Climat Action Report d'ArcelorMittal

- D'ici 2030, ArcelorMittal réduira ses émissions de 35 % en Europe.
- Le groupe confirme l'objectif de neutralité carbone en 2050.

➔ En France

- **1,8 milliard d'investissements** pour le site de Dunkerque, avec le soutien de l'Etat.
- Pour une transformation complète de la production d'acier en France.

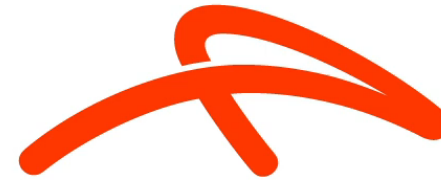
Financé par



Le projet pour le site de Dunkerque

Le film du projet

Projet décarbonation



ArcelorMittal

Le projet d'unité de réduction directe et fours électriques

➤ Substituer l'électricité et le gaz au charbon

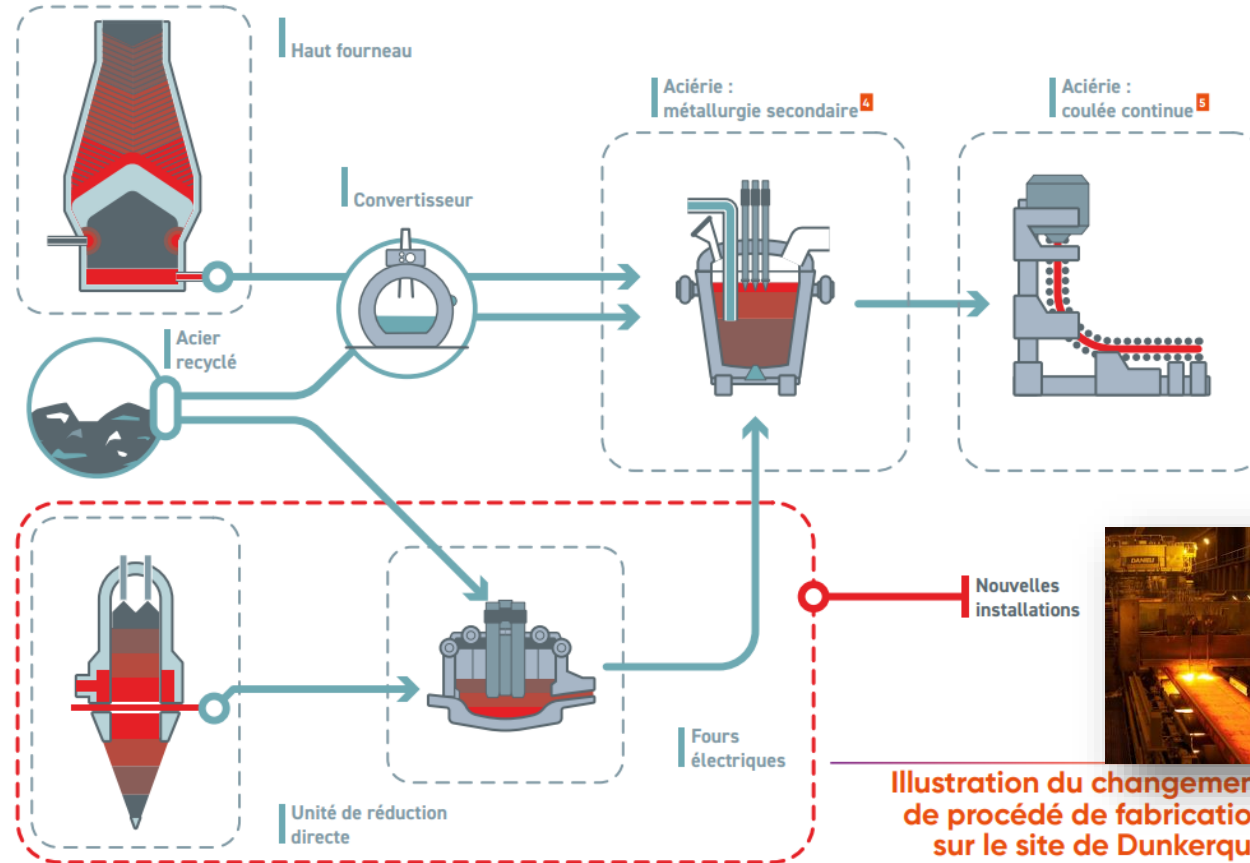


Illustration du changement de procédé de fabrication sur le site de Dunkerque

Financé par



15 janvier 2024 – Visite Ministérielle



Bruno Le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances, a réaffirmé le soutien de l'Etat à la décarbonation d'ArcelorMittal.

- Confirmation de l'aide de l'Etat à hauteur de **850 M€**.
 - Signature d'une convention de financement entre ArcelorMittal France et l'ADEME.
- Sécurisation des approvisionnements en électricité décarbonée.
 - Signature d'une lettre d'intention relative à la conclusion d'un contrat d'allocation de la production d'électricité nucléaire avec EDF.
- Le projet permettra de réduire, à terme, de près de 6 % les émissions industrielles du Pays.

Financé par



L'actualité du Projet

- 1^{re} phase d'études d'ingénierie dite « pré-FEED » (*Front-End Engineering Design*) terminée en juillet 2023
- 2^e phase « FEED » est en cours jusqu'en septembre 2024.

Objectifs :

- Affiner, compléter et développer la portée du projet définie lors de la pré-FEED
 - Obtenir une estimation optimisée des coûts et définir le budget final
 - Etablir avec précision le calendrier d'exécution du projet.
- Les résultats de cette deuxième phase définiront les conditions de viabilité et de mise en oeuvre du projet.

Les chiffres clés du projet

Montant de l'investissement :

- 1,8 milliard d'euros

Capacité de production aujourd'hui et demain :

- 6,8 millions de tonnes d'acier par an
(environ 40 % de la production française d'acier)

Réduction des émissions de CO2 :

- - 35 % pour ArcelorMittal France

Procédé de fabrication actuel pour 1 tonne d'acier produite :

- 1,8 tonne de CO2 émise aujourd'hui

Procédé futur de fabrication :

- 0,5 tonne de CO2 en 2027

Financé
par



Les défis du projet

Un challenge technique

- Construire une nouvelle usine dans l'usine en fonctionnement.
- Engager un chantier d'une ampleur inédite.
- Réaliser le passage à l'échelle industrielle d'une technologie éprouvée (réduction directe).



Un challenge humain

- Assurer l'avenir professionnel de chaque salarié au sein du site.
- Mobiliser et coordonner les équipes nécessaires au projet.
- Accueillir plus de 1000 personnes supplémentaires par jour pendant plus d'un an.



Le dispositif de concertation continue

La CNDP garantit le droit individuel issu de l'Article 7 de la Charte de l'Environnement – rendue constitutionnelle en 2005

« Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »



Anne-Marie ROYAL

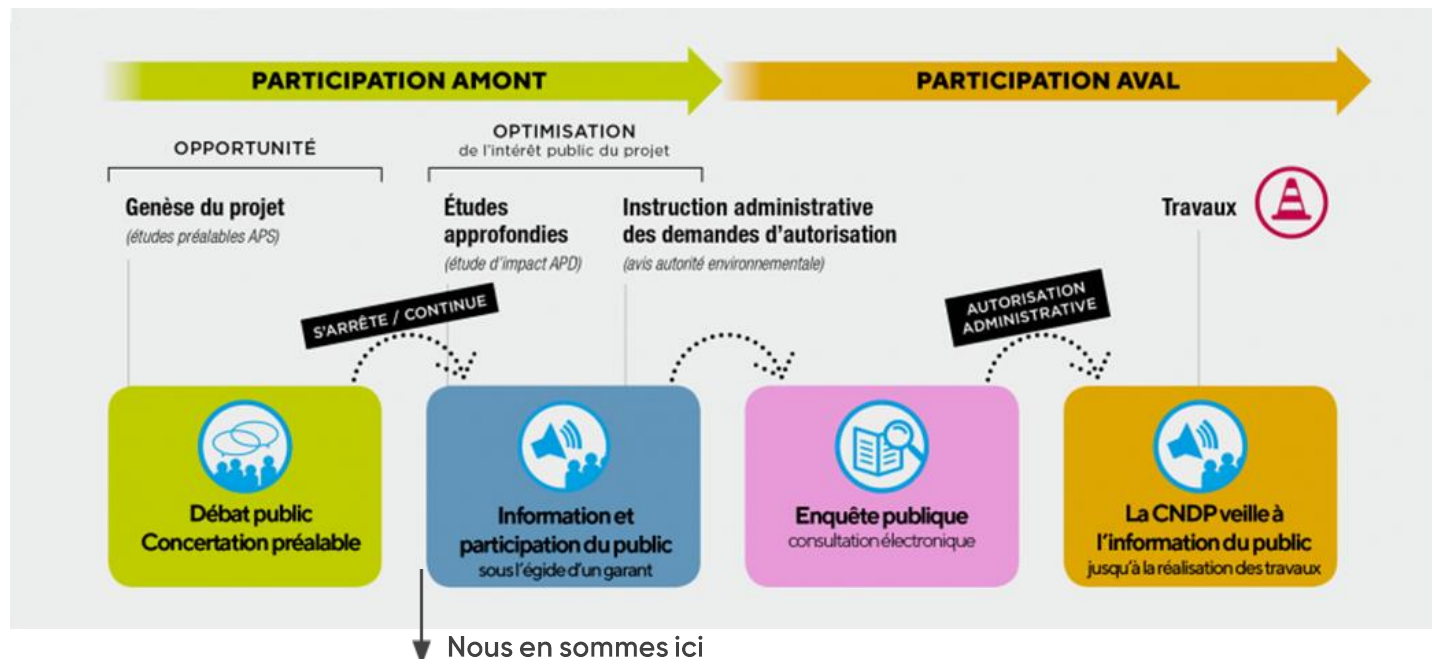
Anne-marie.royal@garant-cndp.fr

Concertation continue

➤ Les objectifs et les modalités

- **Garantir une information complète et régulière** pendant la phase intermédiaire, entre la phase « amont » (concertation préalable) et la phase « aval » (enquête publique).
- **Produire des études d'impact environnementales** accompagnées de résumés non techniques, lisibles, ciblés sur les principaux enjeux et facilement compréhensibles par le grand public.

➤ La période envisagée : **Juillet 2023 à février 2025**



Concertation continue

Projet de production d'acier à basse émission de CO₂ sur le site de Dunkerque

Concertation sous l'égide de la CNDP



Accueil Le projet La concertation Actualités Participer / Contribuer Approfondir Jeu Décarbon'Action Contact



- Les rendez-vous de la concertation continue
- ✓ Plus d'informations sur les projets
- ✓ Vos contributions et questions
- ✓ Les comptes-rendus et documents de la concertation
- ✓ Le jeu Décarbon'Action

Financé par



Merci de votre attention !



ArcelorMittal

